

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 19 novembre 2019

Date de la convocation: 06/11/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 11
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents : Françoise TREY

Secrétaire de séance : Christian COUMET

2019_090 - Objet : AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LA PARCELLE INDIVISE AK80 AU PROFIT DE LA FEDERATION DES AAPPMA

Le Président présente la demande du Président de la Fédération des AAPPMA pour des travaux sur la parcelle AK80 à Cauterets, patrimoine indivis.

La Fédération souhaite équiper sa pisciculture située à Cauterets d'un défeuilleur. Pour cela, une alimentation électrique est nécessaire au niveau de la prise d'eau.

Cet équipement nécessite donc la création d'une tranchée avec un fourreau afin d'emmener l'électricité de la pisciculture jusqu'à la prise d'eau, notamment sur la parcelle AK80 située le long du gave au lieu-dit La Raillère. Les travaux devraient commencer lundi 21 octobre 2019

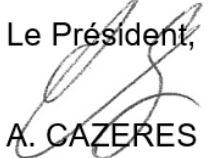
Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, à l'unanimité des délégués,

DECIDE

- D'autoriser la fédération des AAPPMA à réaliser les travaux cités ci-dessus à condition que le terrain soit remis en état suite au chantier
- D'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2019 065-256501321-20191119-2019_090-DE

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2019
065-256501321-20191119-2019_090-DE